

	ADJAENES	SA	SA	EXAMEN PROFESSIONNEL AVANCEMENT SAENES DE CLASSE SUPERIEURE	EXAMEN PROFESSIONNEL AVANCEMENT SAENES DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	AAE	EXAMEN PROFESSIONNEL AVANCEMENT APAE
		Classe Normale	Classe supérieure				
Conditions d'accès	Ces candidats doivent justifier d'au moins une année de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Pour en savoir plus sur le concours d'ADJAENES	Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Pour en savoir plus sur le concours de SAENES	Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Pour en savoir plus sur le concours de SAENES	Peuvent s'inscrire à l'examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure les fonctionnaires ayant - au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé - au moins atteint le 4e échelon du grade de secrétaire administratif de classe normale et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Pour en savoir plus sur l'examen professionnel de SAENES de classe supérieure	Les fonctionnaires justifiant - au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé - d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade des secrétaires administratifs de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau sont autorisés à s'inscrire à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle. Pour en savoir plus sur l'examen professionnel de SAENES de classe exceptionnelle	Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Pour en savoir plus sur le concours d'AAE	Les candidats doivent justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5ème échelon du grade d'attaché. Pour en savoir plus sur l'examen professionnel d'APAE
Ouverture des inscriptions	Courant Février/Mars 2023						
Clôture des inscriptions	courant mars 2023 (prévisionnel)			Inscriptions closes	Inscriptions closes	inscriptions closes	Inscriptions closes
Préparation écrit	<i>La lettre administrative : Février/mars 2023</i> <i>Le tableau numérique : Février/mars 2023</i>	Méthodologie: Février/ mars 2023	Méthodologie: Février/Mars 2023	<i>Méthodologie : 9 janvier 2023, journée</i> <i>Ecrit blanc : 17 janvier 2023, après midi</i> <i>Correction écrit blanc :25 matin</i>		<i>Méthodologie : 6 janvier, journée,</i> <i>Ecrit blanc : 13 janvier après midi</i> <i>Correction écrit blanc : 25 janvier après midi</i>	
Type d'épreuve à l'écrit	Interne: la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3)	Interne: rédaction d'une note ou d'une lettre administrative (durée : trois heures ; coefficient 3)	cas pratique (durée 3 heures ; coefficient 2).	rédaction d'une note ou d'une lettre administrative (durée : 3 heures ; coefficient : 2).			
Type d'épreuve à l'oral	Interne: Mise en situation professionnelle (durée : trente minutes ; coefficient 4)	Interne: Entretien avec le jury (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 3)	entretien avec le jury de 25 minutes (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).	entretien avec le jury de 25 minutes (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé ; coefficient : 3).	Entretien avec un jury de 25 minutes (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).		
ECRIT	Date non connue	20/04/2023	Date non connue	08-févr-23		17-févr-23	
Formation dossier RAEP		9 février 2023 et 2 mars 2023		2 décembre 2022 12 janvier 2023	23 septembre 2022 et 7 octobre 2022	22 septembre 2022 et 6 octobre 2023	
Retour des dossiers RAEP / fiche de renseignement		10 jours après les résultats d'amissibilité					14/12/2022
Lecture des dossiers de RAEP							
Oraux Blanc							
ORAUX					13-mars-23		7 au 10 mars 2023